

# Dossier de candidature



## Dossier à renvoyer

au Référent Pass'Engagement de la Maison du Département  
de rattachement (liste page 4) avant le 15 mai 2020

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ÊTRE EXAMINÉS.**

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de **18 à 25 ans (1995-2002)**, incitant à une **citoyenneté active et responsable**.

Il est demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine, de septembre 2020 à juin 2021**, au sein d'une **association costarmoricaine ou d'un centre social** sur une action visant à rendre service aux personnes.

Il s'agira, par exemple et prioritairement, de s'engager auprès d'une association d'aide aux plus démunis, d'intervenir auprès de personnes âgées ou handicapées, de réaliser de l'aide aux devoirs, d'encadrer des activités sportives ou culturelles, etc...

Cet engagement doit impérativement s'orienter sur la **notion de service rendu à la personne**. En contrepartie, le Département des Côtes d'Armor, la Caf et l'Association Départementale Information Jeunesse s'engagent à **soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel non démarré** - formation, mobilité, logement, - en lui octroyant **une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €**.

Une fois le dossier déposé, **un entretien aura lieu pour chaque candidat éligible au dispositif**. **CET ENTRETIEN EST OBLIGATOIRE POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER.**

Une **formation collective obligatoire** d'1/2 journée sur le monde associatif sera proposée à chaque candidat dont le dossier aura été retenu.

## Bénéficiaire



### REPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone domicile : ..... portable : .....

E-mail : .....

Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Concubinage  
 Autre, précisez

Enfants à charge :  Oui  Non

**À noter :** pour vous joindre, nous utiliserons le téléphone, les SMS ou les mails. En cas de changement de vos coordonnées, merci de prévenir rapidement le Référent de la Maison du Département en charge de votre dossier.

En partenariat avec



Cofinancés par



## Situation sociale



Conditions de logement :  Autonome  Hébergé.e à titre gracieux (chez les parents, famille, amis...)  
 Autre, précisez : .....

Situation actuelle :  Lycéen-ne  
 Étudiant-e  
 Apprenti-e  
 Formation professionnelle - secteur d'activité  
 Salarié-e - type d'emploi  CDI  CDD  
 Travailleur en situation de handicap  
 Demandeur d'emploi  indemnisé  non indemnisé  
 Bénéficiaire d'un contrat d'insertion - lequel  
 Autre, précisez .....

Niveau d'études : .....

Quel est votre niveau de revenus mensuels :

- Aucun revenu
- 300 €
- plus de 300 € et moins de 900 €
- plus de 900 € et moins de 1 200 €
- plus de 1 200 €

Quelles sont vos principales ressources :

- |  | Montant/mois |
|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> RSA   | .....        |
| <input type="checkbox"/> Revenus professionnels                            | .....        |
| <input type="checkbox"/> Indemnités chômage                                | .....        |
| <input type="checkbox"/> Argent versé par les parents                      | .....        |
| <input type="checkbox"/> Bourses (Éducation nationale / Enseignement Sup.) | .....        |
| <input type="checkbox"/> Autres - précisez .....                           | .....        |

## L'engagement associatif



Dans quel secteur associatif allez-vous vous investir :

- Solidaire / Social
- Culturel
- Sportif
- Autre.....

Êtes-vous déjà engagé(e) dans une association ou centre social :  Oui  Non

Si oui, de quelle façon :  Encadrement d'activités - laquelle : .....  
.....  
 Membre du bureau - qualité : .....  
 Autre, précisez : .....  
.....

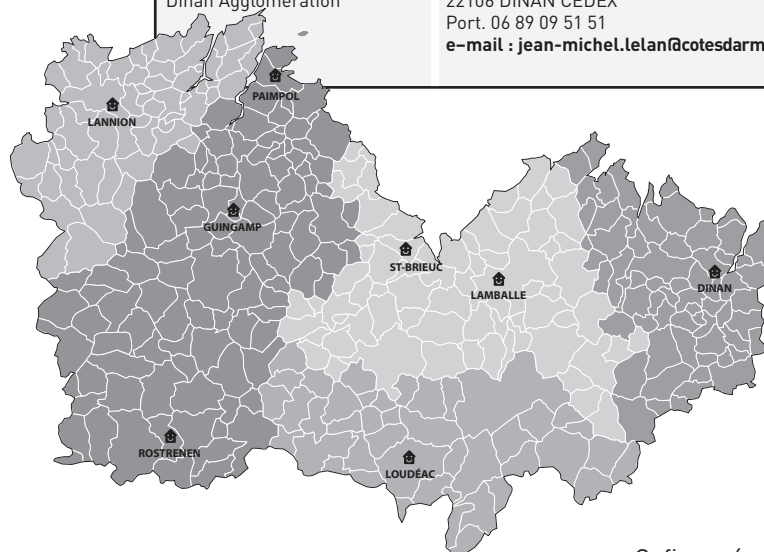


# Référents dispositif Pass'Enaagement Maisons du Département des Côtes d'Armor

**action!**



Conseillers	Maisons du Département	Coordonnées
<b>PHILOUZE Noëlla</b>	Guingamp / Rostrenen Territoire de : Guingamp Paimpol Agglomération	Maison du Département de Guingamp / Rostrenen 9 place Saint Sauveur CS 60517 22205 GUINGAMP CEDEX Tél. 02 96 43 32 65 Port. 06 89 09 51 55 <b>e-mail : noella.philouze@cotesdarmor.fr</b>
<b>BOUVIER Stéphane</b>	Guingamp / Rostrenen Territoire du : Sud Guingamp	Maison du Département de Guingamp/Rostrenen Rue Gustave Launay 22480 SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM Tél. 02 96 29 58 21 Port. 06 89 09 51 85 <b>e-mail : stephane.bouvier@cotesdarmor.fr</b>
<b>HOUEN Fanny</b>	Loudéac Territoire de : Loudéac Centre Bretagne Communauté	Maison du Département de Loudéac Rue de la Chesnaie CS 90427 22604 Loudéac cedex Tél. 02 96 66 21 12 Port. 06 07 18 79 62 <b>e-mail : fanny.houen@cotesdarmor.fr</b>
<b>QUÉRÉ Marc</b>	Saint-Brieuc Territoire de : Saint Brieuc Armor Agglomération	Maison du Département de Saint-Brieuc 76 A rue de Quintin - CS 50551 22035 SAINT-BRIEUC CEDEX Port. 06 89 09 51 57 <b>e-mail : marc.quere@cotesdarmor.fr</b>
	Lannion Territoire de : Lannion Trégor Communauté	Maison du Département de Lannion 13 boulevard Louis Guilloux CS 40728 22304 LANNION CEDEX Tél. 02 96 04 01 04 <b>e-mail : contactMDDT@cotesdarmor.fr</b>
<b>LE LAN Jean-Michel</b>	Dinan Territoire de : Dinan Agglomération	Maison du Département de Dinan 2 place René Pléven CS 96370 22106 DINAN CEDEX Port. 06 89 09 51 51 <b>e-mail : jean-michel.lelan@cotesdarmor.fr</b>



Département  
Infos Services  
02 96 62 62 22

En partenariat avec



Cofinancés par



# Attestation d'engagement

Le Pass 'Engagement  
Un dispositif pour les 18-25 ans



## REPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Je soussigné-e .....  
Président-e de l'association ou Directeur-trice du centre social .....  
Objet de l'association ou du centre social .....  
Adresse .....  
m'engage à accueillir, en tant que bénévole, **M/Mme** .....  
 sera couvert par l'assurance de l'association ou du centre social, pour les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités au sein de l'association ou du centre social.  
sur les missions et activités suivantes (notion de service rendu à la personne): .....  
représentant ..... heures par semaine, de septembre 2020 à juin 2021 (hors vacances scolaires).  
Jour(s) d'engagement: .....  
Horaires d'engagement : .....  
Adresse du lieu d'engagement si différente du siège administratif : .....

## REPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

À ce titre, il sera accompagné, au sein du lieu d'engagement, par M/Mme : .....  
e-mail : .....  
téléphone : ..... portable : .....  
en lien avec le référent de la Maison du Département de : .....  
M/Mme : .....  
téléphone : ..... portable : .....  
e-mail : .....  
M/Mme : .....  
 certifie avoir pris connaissance du mode d'emploi au verso  
Fait à : .....  
le :

### Signatures

L'Association ou le centre social

Le Bénévole  
(bénéficiaire du Pass'engagement)

En partenariat avec



Cofinancés par



# Mode d'emploi

**Le Pass'engagement** est un dispositif incitant à une **citoyenneté active et responsable** qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de **18 à 25 ans**. Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine**, de septembre 2020 à juin 2021, **au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social** sur une action visant à rendre service à la personne.

En contrepartie, un financement est accordé pour soutenir un projet personnel et/ou professionnel par **l'octroi d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €**.

Il sera accompagné par le **référént de la Maison du Département de son territoire**, (réception/étude/éligibilité du dossier, entretien avec le jeune, suivi dans l'association d'accueil ou le centre social et évaluation de l'engagement).

## Jeune

- Né(e) entre 1995 et 2002.
- Téléchargez le dossier sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) → rubrique jeunesse, ou [caf.fr](http://caf.fr) → rubrique partenaires/partenaires locaux / enfance jeunesse ou retirez-le dans la Maison du Département (MdD) de votre territoire.
- Trouvez votre association ou un centre social, dans le département. Cette structure remplira l'attestation d'engagement avec vous, vous l'ajouterez au dossier ou la transmettez lors de votre entretien.
- Complétez et déposez-le pour le **15 mai 2020**, accompagné des documents demandés, à l'intention du référént dispositif Pass'Engagement à la Maison du Département de votre territoire.
- Si votre dossier est éligible, vous serez convoqué à un entretien, afin d'échanger sur votre engagement, votre projet, vos motivations (mai/juin).
- Votre dossier est retenu définitivement : vous recevrez une confirmation par mail ou SMS en juillet.
- Contactez alors votre structure d'accueil pour débuter votre engagement bénévole (de septembre 2020 à juin 2021).
- Une formation collective obligatoire d'1/2 journée sur le monde associatif vous sera proposée. Un passeport bénévole vous sera remis, qu'il vous faudra compléter avec la structure. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – seront organisés avec le référént de la Maison du Département/vous/la structure d'accueil (en décembre 2020 et mai 2021).
- En cas d'absence dans votre structure, prévenir le référént MdD.

## Structure d'accueil

- Accueillir un jeune sur des missions de service rendus aux publics bénéficiaires, dans le cadre du Pass'Engagement, c'est lui permettre de s'investir de façon citoyenne et bénévole, mais aussi de concrétiser un projet personnel/professionnel.
- Pour l'association ou le centre social, il s'agit de promouvoir son activité et de renforcer son équipe de bénévoles.
- Cet accueil s'effectue en plusieurs étapes :
- Rencontre avec le jeune, afin d'échanger sur votre structure (statuts, fonctionnement...) et les missions (notion de service à la personne) qu'il pourrait réaliser lors de son bénévolat.
  - Remplir et signer l'attestation d'engagement, que le jeune transmettra dans son dossier.
  - Confirmation par le jeune de l'acceptation définitive de son dossier (septembre).
  - Début de l'engagement bénévole du jeune – de septembre 2020 à juin 2021 – à raison de 2 h minimum par semaine.
  - Un suivi s'effectuera grâce au passeport bénévole remis au jeune, que vous complétez avec lui, afin de valoriser les compétences acquises lors de son bénévolat. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – avec le référént de la Maison du Département/vous et le jeune sont également à prévoir (en décembre 2020 et mai 2021).
  - En cas d'absence du jeune, prévenir le référént MdD.